



FICHE TECHNIQUE COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

Projet réalisé

Fiches Technique : A-9
Date d'ouverture : Septembre 2001 **Date de mise à jour :** Novembre 2004

Enjeux :	<input checked="" type="checkbox"/>	Préservation et mise en valeur de la biodiversité
	<input type="checkbox"/>	Élaboration d'un code d'éthique
	<input type="checkbox"/>	Amélioration de l'accessibilité au fleuve
	<input type="checkbox"/>	Retour à la baignade
	<input type="checkbox"/>	Autres

Nom du projet : Restauration agroenvironnementale du bassin versant de la rivière Niagarette

Promoteur : La Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA)

Localisation : Bassin versant de la rivière Sainte-Anne.

Problématique :

Le bassin versant de la rivière Niagarette traverse le milieu agricole sur plus de la moitié de sa superficie. Malheureusement, les activités agricoles sont souvent une cause importante de la dégradation des cours d'eau. Les résultats préliminaires du suivi de la qualité de l'eau de la rivière Niagarette démontrent bien la gravité de la situation, notamment au niveau des coliformes fécaux, du phosphore et de la chlorophylle *a*. L'omble de fontaine, une espèce très sensible à la pollution, est ainsi confinée dans le secteur amont du bassin versant, en milieu forestier, où l'eau est de meilleure qualité.

La forte concentration des bovins le long des rives entraîne le rejet direct de fumier dans les cours d'eau et un apport de sédiments par le piétinement des berges. De plus, le milieu agricole est souvent dépourvu de bandes riveraines. En plus de stabiliser les berges et d'en limiter l'érosion, celles-ci offrent des aires de reproduction, d'abris et de nourriture pour de nombreuses espèces fauniques, tout en constituant un filtre pour les sédiments, les fertilisants et les pesticides provenant des terres agricoles avoisinantes. Le projet vise la restauration des deux tronçons de la rivière Niagarette, soit des travaux sur 22 km de rives.

Solutions :

- Nettoyage des cours d'eau;
- Installation de structures de contrôle du bétail : clôtures, traverses à gué et aires d'abreuvement;
- Plantation et regarni en milieu riverain;
- Stabilisation de berges par enrochement et génie végétal;
- Aménagements fauniques pour l'omble de fontaine : seuils, frayères, abris et déflecteurs.

Avantages :

- Amélioration de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques;
- Amélioration de la qualité des habitats fauniques;
- Augmentation de la biodiversité;
- Amélioration de l'aspect du paysage en milieu agricole.

Faisabilités :

- Implication des divers ministères et organismes;
- Implication des propriétaires riverains et particulièrement celles des agriculteurs;
- Autorisation des propriétaires;
- Obtention du financement nécessaire.

Partenaires visés :

- Saint-Laurent Vision 2000;
- Fondation Hydro-Québec pour l'environnement;
- Fondation de la faune du Québec (FFQ);
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN);
- Développement des Ressources humaine du Canada (DRHC);
- Propriétaires riverains;
- Municipalité de Saint-Raymond.

Coûts :

Les coûts du projet ont été évalués à 254 185\$

Échéancier :

Mars 2002 à février 2003 :

- Mars-avril 2002 : négociation des droits d'accès et préparation des superficies à traiter;
- Mai-juin 2002 : retrait du bétail;
- Juin-septembre 2002 : plantation et regarni;
- Juillet 2002 : nettoyage;
- Août-septembre 2002 : aménagements fauniques;
- Octobre-décembre : stabilisation des berges;
- Janvier-février : rapport final, bilan des activités et suivi.

Indicateurs d'atteinte de l'objectif :

Retrait du bétail des cours d'eau :

- Visite des sites 1 fois / an après la crue pour vérifier le contrôle de l'érosion et l'état des aménagements en milieu agricole.

Stabilisation des berges et régénération des bandes riveraines :

- Visite des sites 1 fois / an au printemps pour vérifier l'état des aménagements (plantation et stabilisation) et évaluer le taux de reprise et de mortalité des tiges.

Aménagements fauniques :

- Suivi des populations par pêche électrique, évaluation visuelle des géniteurs sur les sites de fraie et levée des boîtes d'incubation d'œufs;

Visite des sites pour vérifier l'état des aménagements.

Références :

Projet présenté par La Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA).

Personne ressource : Gilles Déziel, directeur général, CAPSA.

Notes supplémentaire :